

Comité européen des Droits sociaux (CEDS)

246^e session, 18 au 22 octobre 2010

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 54/2008
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 57/2008
- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. Portugal, Réclamation n° 60/2010
- Centre européen des Droits des Roms c. Portugal, Réclamation n° 61/2010

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XIX-3 (2010) de la Charte de 1961 et Conclusions 2010 de la Charte révisée

Les projets de conclusions seront examinés pour les Etats suivants :

“L'ex-République yougoslave de la Macédoine”

Croatie

Danemark

République tchèque

Luxembourg

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée (mise en oeuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)

Le Comité poursuivra la préparation des réunions prévues pour 2010 à Malte et en Andorre. Il tiendra un échange de vues sur la résultats de la réunion qui a eu lieu en Estonie le 20 septembre 2010.